

**ADMINISTRATION GENERALE : DEPOT DES ARCHIVES  
INTERMEDIAIRES ET HISTORIQUES DU SyMPaC AU SERVICE DES  
ARCHIVES DE LA VILLE DE CALAIS**

**Rapporteur : Bernard DELALIN - Président du SyMPaC**

Vu le code du patrimoine, et notamment son livre II, dont les articles L. 212-6-1 et L. 212-10, relatifs à la gestion des archives des groupements de collectivités, et les articles R. 212-2 à 4, relatifs au contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment son livre III ;

En raison des missions dévolues au Syndicat mixte du Pays du Calais, celui-ci possède une organisation administrative partielle, qui ne permet pas une gestion cohérente et suivie des archives publiques produites. A l'occasion d'une mission de 6 mois d'un archiviste temporaire en 2022, les documents produits ont été inventoriés et organisés conformément aux règles fixées pour les archives publiques des structures intercommunales en France.

Même si selon le cadre législatif applicable aux archives publiques, les groupements de collectivités sont responsables de la gestion et de la conservation de leurs archives, celles-ci peuvent cependant être déposées auprès d'une commune membre du groupement.

Le Syndicat mixte du Pays du Calais ne regroupant que des établissements publics de coopération intercommunale, ce dépôt peut, par extension, être effectué auprès d'une commune membre de ces établissements publics.

A l'issue du travail réalisé en 2022, il a donc été décidé de confier ces archives à la seule commune membre possédant un service d'archives reconnu par les Archives Départementales et par le Service Interministériel des Archives de France, en l'occurrence la Ville de Calais.

A cet effet, une convention tripartite entre le SyMPaC, la ville de Calais et la Préfecture du Pas-de-Calais a été formalisée.

**C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :**

- d'autoriser le Président à signer la convention relative au dépôt des archives intermédiaires et historiques du SyMPaC au service des archives de la ville de Calais.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 5 juillet 2023
- son envoi à l'affichage le : 5 juillet 2023
- sa réception en Sous-Préfecture le : 7 juillet 2023

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par :  
Bernard Delalin  
Date de signature : 26/07/2023  
Qualité : Président du SYMPaC

Bernard DELALIN

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Le Président,**

**Bernard DELALIN**



## **COMITE SYNDICAL DU 28 JUIN 2023**

Le vingt-huit juin de l'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le douze juin deux mille vingt-trois, s'est réuni à CALAIS en la Cité Internationale de la Dentelle et de la Mode (CIDM) de Calais, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC puis de Madame CHEVALIER pour le vote du compte administratif et l'élection du Président (en tant que doyenne de l'assemblée) et de Monsieur DELALIN élu Président du SyMPaC au cours de la séance.

### **Etaient présents :**

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Guy ALLEMAND, Guy BEGUE, Julien CORDENOS, Bernard DELALIN, Pascal DUBUS, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Eric BUY, Gabriel BERLY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### **Etaient excusés :**

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Claudia ROBERT, MM Pierre CARON, Daniel DIWUY (pouvoir Mr DELALIN), Pierre-Henri DUMONT (pouvoir Mr TACCOEN), Hugo MARCOTTE RUFFIN, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Olivier PLANQUE (pouvoir Mme CHEVALIER) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Thierry GUILBERT (pouvoir Mr COTTREZ), Claude KIDAD (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### **Etaient absents :**

M Yves ENGRAND (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**).

**Secrétaire de séance :** Monsieur COTTREZ